



**Mémoire réponse à l'Enquête publique portant sur le projet de Plan De Mobilité
(PDM) de Montpellier Méditerranée Métropole
(Arrêté n° MAR2025-0006 en date du 22 janvier 2025)**

Le 14/03/2025

Observations de l'Association Maguelone Gardiole

En tant que ville péri-urbaine **Villeneuve-lès-Maguelone (10 000 habitants)** s'est considérablement accrue en termes de population sans que les infrastructures suivent et les abords de la ville sont extrêmement **encombrés d'automobiles** aux heures de pointe. Villeneuve-lès-Maguelone est donc très sensible aux évolutions des mobilités de la métropole. En particulier **la gare** de Villeneuve pourrait être mieux employée mais elle n'est pas actuellement **sécurisée pour son accès et il n'y a ni souterrain ni passerelle pour traverser les voies !**

I-Pôle d'échange multimodal (PEM) de Villeneuve-lès-Maguelone :

Nous avons bien noté les évolutions.

Concernant le PEM, il nous paraît important que l'on puisse accéder à la **gare** par des **moyens cyclables et piéton sécurisés**, ce qui est prévu dans la sens Villeneuve-lès-Maguelone vers la gare SNCF, mais pas du tout du pont de Villeneuve vers la gare. Il nous paraît tout aussi important que l'accès aux quais soit sécurisé : **il n'y a ni souterrain ni passerelle pour traverser les voies.**

D'autre part et nous l'avons noté dans notre mémoire réponse à l'enquête publique sur le PLUI *Seule une piste cyclable est prévue alors qu'il faudrait un accès sécurisé aux niveaux 2 carrefours giratoires (Château d'eau et Arnel) sur la RM185. Car dès 2030 la fréquentation de la gare devrait augmenter et plus encore à terme avec la mise en service de la LGV. Il est donc impératif de faciliter l'accès à la gare en sécurité pour les mobilités douces dans l'objectif de limiter le tout-voiture et le stationnement induit.*

Aussi afin de limiter les déplacements piétonniers et d'améliorer l'accès de celle-ci aux PMR, il est aussi primordial de **connecter la ligne 32** avec la **gare** :

Scénario 1 : Plus rapide à mettre en œuvre et moins cher :

Il faudrait créer **2 arrêts (A/R)** de la ligne 32 sur la RD 185 **près du pont** qui enjambe la ligne SNCF. Puis, de ce pont jusqu'aux quais **créer 2 plans inclinés de chaque côtés** pour accéder aux quais à pieds, à vélos, poussettes ou fauteuils PMR. Dans ce scénario, il n'y a pas besoin de passerelle ou souterrain pour traverser les voies, **on traversera par au-dessus des voies par le pont déjà présent.** Par contre côté Sud, il faudra prévoir un passage sous la RD 185 pour éviter aux usagers de traverser la route RD185 pour rejoindre l'arrêt du 32. **L'arrêt de la ligne 44 ne sera plus utile. Ce projet peut être réalisé rapidement** car actuellement il n'y a **pas de passerelle ou souterrain** pour traverser les voies de train et cela présente 1 **grand danger**. Cette passerelle ou souterrain qui sécuriserait le passage dépend du bon vouloir de la SNCF et on l'attend toujours.

Scénario 2 : À plus long terme et plus cher :

Le côté Nord de la gare est appelé à évoluer avec un accès direct à la RM185E4. Il faudrait prévoir un point de dépôt accessible par le bus de la ligne 32 et une passerelle ou souterrain enjambant les voies, accessible pour les piétons, les PMR et les vélos. Sinon il faudra connecter ce nouvel accès avec les infrastructures déjà mises en place scénario 1.

Dans tous les cas une **synchronisation des horaires** de passage de la ligne **32** avec les horaires des **TER** est indispensable, ce qui n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle avec la ligne 44, mais surtout qui tienne compte des retards éventuels des TER en assurant la **correspondance TER TAM 32**.

De plus, les **TER** intra métropolitains doivent être considérés comme des moyens de déplacement métropolitains et donc **gratuits** pour les résidents de la métropole.

II- Les Vélo lignes

1 Vélo ligne et RD 185 :

Le **Mas des Abeilles**, qui commercialise des fruits et légumes, situé à proximité du pont sur la RD 185 enjambant la voie ferrée du côté de la gare, a un accès à la RD 185 qui traverse la vélo ligne, cela génère des conflits de passage du fait de l'activité de ce commerce, et une dangerosité du au tournant à gauche pour les automobilistes venant de Fabrègues. La création d'un parking in situ du Mas des Abeilles a bien amélioré la situation mais la mauvaise signalisation de ce point noir fait qu'il y a encore des problèmes. Aucun véhicule ne devrait stationner sur la piste cyclable, ce qui est régulièrement le cas lorsque le parking est saturé, ou du fait de la nonchalance de certains automobilistes. **Une signalétique et une voirie bien adapté permettrait de limiter les conflits.**

2 Vélo ligne et Pont de Villeneuve :

Le **Pont de Villeneuve** est **oublié**, une piste cyclable longeant la RM185E4 doit être planifiée.

3 Vélo ligne et Maurin :

Aussi, nous regrettons de ne pas trouver **une vélo ligne** qui relirait **Maurin** à la **station de tramway des Sabines** ce qui multiplierait les possibilités pour joindre Montpellier.

III- La ligne de bus 32 :

Les horaires de la ligne 32 ce sont élargis pour notre grande satisfaction. Mais il reste des améliorations à faire :

1 Changements d'itinéraires ou d'horaires :

Les changements d'itinéraires ou d'horaires **sont faits sans concertation**. Pour exemple, la ligne 32 est maintenant déviée par ZI La Lauze ce qui permet d'éviter les embouteillages du rond-point de la Condamine mais qui enlève la possibilité d'accéder au centre commercial de la ZAC de la condamine bien utile pour les Villeneuvois. **On demande donc le prolongement du trajet de Saint Jean le Sec à ce centre commercial.**

2 Arrêt ligne 32 à Lattes

Les arrêts de la ligne 32 à proximité de Lattes dans les 2 sens sont inadaptés :

Sens VLM Garcia Lorca : Les arrêts de la ligne 32 sont situés après le pont qui enjambe la RM 132, **aucun cheminement** accessible aux piétons, PMR ne permet de rejoindre la place de l'EUROPE.

Sens Garcia Lorca VLM : Les arrêts de la ligne 32 sont situés avant le pont qui enjambe la RM 132, **aucun cheminement** accessible aux piétons, vélos, PMR ne permet de rejoindre la place de l'EUROPE.

La mise en œuvre d'une voie Express Lattes Sabines telle que prévue dans le PDM permettra de résoudre ce problème, **mais en attendant et à minima un accès piétonnier devrait être aménagé.**

VI- Autres points :

1 Transport collectif intra Villeneuve

Il serait utile pour joindre les écoles, la maison des associations, les pôles médicaux ou la plage **tous ces lieux qui sont excentrés de pouvoir utiliser un transport collectif intra-muros régulier**. Il pourrait s'agir d'un minibus électrique qui remplacerait la tournée du 32 dans le village et qui se connecterait au 32 à quelques points stratégiques.

2 Accès plage côté Pilou

Une navette électrique pour rejoindre la plage du pilou permettrait à nombre de Villenevois de renouer avec leur littoral et réduirait le trafic automobile au niveau des étangs pour respecter les lieux et leurs habitants (oiseaux).

3 Autopartage

Un véhicule en autopartage en replace 5. L'auto partage n'est envisagé qu'au travers de la solution Modul'auto. Ainsi, le tarif du km d'un véhicule loué avec Modul'auto pour une catégorie B, pour 4 jours (600 km) est égal à 376€ soit 0,63€ du km sans abonnement, ou 291€ soit 0,49€ du km avec abonnement de 12€ mensuel. Mais ce tarif du km d'un véhicule loué avec Citz passe pour une catégorie M équivalent à la B, 4 jours (600 km) est égal à 332€ soit 0,55€ du km sans abonnement, ou 260€ avec abonnement soit 0,43€ du km. Ce qui nous rapproche du coût d'un véhicule de la même catégorie acheté par un particulier sur la base de 15 000 km/an sur 10 ans qui sera de l'ordre de 0,30€ du km.

Par ailleurs, par la gestion **associative de l'auto partage** des solutions **moins onéreuses** existent par exemple par une **gestion au niveau de la commune ou avec aide à l'investissement de départ**.

Une vraie solution incitative à la démotorisation est celle choisie par la commune de Villeroque Termenes **qui met à disposition gratuitement deux véhicules électriques** dont un utilitaire rechargés grâce à une ombrière pour ces 140 habitants. **Cette solution de véhicule gratuit pour tous et toutes pourrait remplacer la charge électrique offerte aux bornes de la métropole** aux seuls propriétaires de véhicules électriques pour un coût similaire.

4 Covoiturage

Nous suggérons que la métropole développe une application numérique intégré à M'ticket à l'image de ce qu'elle présente dans son dossier « dispositif M covoit'Lignes » qui permet à tout usager de demander une place dans le véhicule d'un covoitureur à proximité de l'arrêt demandé. **Aucune aire de covoiturage n'est répertoriée sur Villeneuve**.

5 ZFE

Des **mesures d'accompagnement concrètes** doivent être mises en œuvre pour aider la transition vers des véhicules moins polluants pour les faibles revenus.

- Prêts à taux zéro
- Tarifs réduits pour des véhicules en autopartage